



**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

N°D2025/38

QUESTION N°8

**OBJET : FINANCES / RAPPORT ANNUEL D'UTILISATION DU FONDS DE SOLIDARITE
DE LA REGION ILE-DE FRANCE (F.S.R.I.F) – ANNEE 2024**

**L'an deux mille vingt-cinq
Le vingt-et-un mai
A vingt heures trente**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 15 mai 2025, s'est réuni en salle polyvalente de la commune en séance publique.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel VALLADE - Claude CAUET - Jean-Claude CHEVRIER
Dominique MORIN - Marie-Françoise JOLLY - Fahed HADJI
Isabelle CHOCHON-LAMBERT- Jocelyne BINET - Sylvie MENEGAZZI-PONDAVEN
Maria GUYON - Seddik HADDOUYAT - Florence DOUILLON
Nadine MEUNIER – Eric COUDERCHON - Amélie SANDRIN - Eric NOIRET
Eric BOSC - Mathilde MISSLIN - Patrick MURCIA - Christophe BATTAIS

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Chantal CLAUX a donné procuration à Sylvie MENEGAZZI-PONDAVEN
Pascal KLINGLER a donné procuration à Claude CAUET
Josiane THOMAS a donné procuration à Maria GUYON
Denis HOFFMANN a donné procuration à Fahed HADJI
Frédéric CLAUX a donné procuration à Jean-Claude CHEVRIER
Fabien CUVILLIER a donné procuration à Eric COUDERCHON
Christophe CONNAN a donné procuration à Isabelle CHOCHON-LAMBERT
Souleymane SANOGO a donné procuration à Eric NOIRET
Annie METAY a donné procuration à Eric BOSC

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ :

/

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Eric NOIRET

Michel VALLADE, le Maire, ouvre la séance à 20 heures 30.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 20

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de votants : 29

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2531-16, L.2334-15 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi en date du 13 mai 1991 relative à l'instruction d'un Fonds de Solidarité Financière entre les communes d'Ile-de-France,

Vu les termes de l'article L.2531-16 du C.G.C.T issu de la Loi n°96-142 en date du 24 février 1996, « Le maire d'une commune ayant bénéficié, au titre de l'exercice précédent, d'une attribution du fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France prévu à l'article L.2531-12 présente au conseil municipal, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport qui présente les actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et les conditions de leur financement. »,

Considérant que la Commune a perçu la somme de 688 130 € en 2024 au titre du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France,

Considérant que le Maire d'une commune ayant perçu une somme au titre dudit fonds au cours de l'exercice précédent doit présenter un rapport sur son utilisation ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide,

- ✓ **PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport annuel d'utilisation du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France attribué pour l'année 2024 tel qu'annexé à la présente délibération.
- ✓ **PRECISER** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Transmis en Préfecture le : 26/05/25

Publié(e) le : 26/05/25

Exécutoire le : 26/05/25

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET
AN SUSDITS,
POUR EXTRAIT CONFORME
PIERRELAYE, LE 21 MAI 2025**

LE MAIRE

MICHEL VALLADE





Vu pour être annexé
à la délibération du
conseil municipal
N° 0202538 du 21/05/2025
LE MAIRE,

Signature



Direction des Finances

**Rapport sur l'Utilisation du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France
(F.S.R.I.F)
Année 2024**

La Commune de Pierrelaye a bénéficié d'une allocation totale de 688 130 € au titre du Fonds de Solidarité de la Région Île-de-France (F.S.R.I.F) pour l'année 2024. Ces fonds ont été utilisés pour financer divers projets d'amélioration des infrastructures éducatives, sociales, sportives, et urbaines de la commune, avec un montant total des projets financés s'élevant à 879 290,46 €, soit une part du F.S.R.I.F de 78 %.

Dans le domaine éducatif, plusieurs travaux ont été réalisés dans les établissements scolaires afin d'améliorer les conditions d'apprentissage. À l'école élémentaire Louise Michel, des stores enrouleurs ont été installés pour un montant de 29 358 €. L'école élémentaire Pierre Curie a bénéficié de la réhabilitation des murs en pierre pour 17 268 €, ainsi que de travaux de maçonnerie et de clôture pour 17 856 €. L'école maternelle Pierre Curie a également été réaménagée avec des travaux d'aménagement de chemin, préau et salle des enseignants pour 10 560 €, la rénovation et l'amélioration des locaux pour 14 508 €, ainsi que des travaux de ventilation (V.M.C, étanchéité) pour 9 354 €. Au total, les projets dans le secteur éducatif ont représenté une dépense de 98 904 €.

Dans le domaine des bâtiments publics, la mairie a fait l'objet de travaux de rénovation intérieure, incluant la pose d'une barrière levante et le réaménagement de la salle des mariages, pour un montant de 82 583,82 €.

Le secteur sportif a vu la rénovation du tennis couvert de Pierrelaye, où la toiture a été remplacée dans un objectif d'amélioration énergétique. Le montant total de cette opération s'élevait à 382 247,58 €, dont 191 077,12 € ont été financés par le FSRIF (50 % du coût total).

En matière d'aménagement urbain et de voirie, le chemin des Bœufs a été requalifié, avec l'enfouissement des réseaux pour un montant de 104 843 €.

Par ailleurs, des aménagements extérieurs ont été réalisés à l'arrière du bâtiment de la mairie, avec la création d'une allée piétonne et d'un jardin, pour un coût total de 159 212,06 €.

Enfin, dans le domaine social, le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) a reçu une subvention directe de 51 500 € pour soutenir ses missions auprès des habitants.

En conclusion, la Commune de Pierrelaye a utilisé de manière efficace et ciblée les fonds du F.S.R.I.F en 2024, en mettant l'accent sur l'amélioration des infrastructures éducatives, sociales et urbaines. L'engagement financier de la région a permis de réaliser des projets significatifs qui contribuent à la qualité de vie des habitants et au développement des équipements essentiels à la commune. Le F.S.R.I.F a joué un rôle clé dans la réalisation de ces projets, avec un financement couvrant une part importante des coûts totaux.



[Signature]



FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE 2024						
Département : Val d'Oise Commune de PIERRELAYE Montant du FSRIF perçu : 688 130 €						
(I) Domaine d'intervention (santé, social, sportif, culturel, éducatif, logement ...)	(II) Localisation (quartiers classés DSQ, DSU, autres)	Nature de l'opération		(V) Montant global	(VI) Dont FSRIF	(VII) % (VI) / (V)
		(III) Equipement : construction, travaux, acquisition de matériels	(IV) Fonctionnement : Subvention à une association, animation			
ÉDUCATIF	École élémentaire Louise Michel	Pose store enrouleur		29 358,00	29 358,00	100,00%
ÉDUCATIF	École élémentaire Pierre curie	Réhabilitation murs pierre		17 288,00	17 288,00	100,00%
ÉDUCATIF	École élémentaire Pierre curie	Travaux de maçonnerie et clôture (dalle, portillon, clôture rigide, rampe d'accès)		17 856,00	17 856,00	100,00%
ÉDUCATIF	École maternelle Pierre curie	Travaux d'aménagement de chemin (pavés, béton lavé, salle des enseignants, préau)		10 560,00	10 560,00	100,00%
ÉDUCATIF	École maternelle Pierre curie	Travaux de rénovation et amélioration des locaux (protection, remise en état, peinture)		14 508,00	14 508,00	100,00%
ÉDUCATIF	École maternelle Pierre curie	Travaux de ventilation (dépôt, carottage, étianchéité, VMC)		9 354,00	9 354,00	100,00%
BATIMENTS PUBLICS	Mairie	Réhabilitation des murs, sols et bureaux de la mairie – Fourniture et pose d'une barrière levante avec contrôle d'accès – Travaux de rénovation murale et électrique salle des manèges		82 593,82	82 593,82	100,00%
SPORTIF	Tennis couvert, Pierrelaye	Remplacement de la toiture du Tennis Club (amélioration énergétique et durabilité)		382 247,58	191 077,12	50,00%
AMÉNAGEMENT URBAIN / VRD	Chemin des bœufs	Requalification des voiries et enfouissement des réseaux de distribution publique – Chemin des Bœufs		104 843,00	104 843,00	100,00%
AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS	Arrière du bâtiment de la mairie,	Réalisation d'une allée piétonne en béton désactivé		159 212,06	159 212,06	100,00%
SOCIAL	Centre Communal d'Action Social	Subvention au CCAS		51 500,00	51 500,00	100,00%
				879 290,46	688 130,00	78,00%